



TFP BOX

Fabricant d'emballages en carton



Engagement envers les valeurs de la chaîne de traçabilité

En cohérence avec des valeurs telles que la rigueur, la durabilité, la responsabilité, l'innovation et la qualité, TFP Box a approfondi sa Politique CdR depuis 2020.

Nous assumons désormais un lien fort avec les problématiques liées à nos responsabilités d'acteur au sein de la chaîne TFP Box, prouvé par l'obtention de la certification CdR (Chaîne de Responsabilité).

POLITIQUE DE CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ:

TFP Box constate les fortes exigences du marché qui utilise les produits forestiers.

Prévoyant que ces défis augmenteront au point de devenir, à l'avenir, des facteurs critiques de la compétitivité entre les entreprises, TFP Box investit dans l'innovation, la durabilité, la qualité des produits et des services, à travers un engagement en faveur de la sécurité, de la santé et des conditions des employés, du respect des exigences qui permettent la satisfaction et la fidélisation du client, en collaborant en amont avec ses fournisseurs et en aval avec ses clients pour que la Chaîne de Responsabilité et de Contrôle puisse être assurée jusqu'au client final.

TFP Box s'engage à respecter les exigences et à améliorer continuellement l'efficacité du système de gestion de la qualité mis en œuvre.

TFP Box s'engage envers les valeurs de la Chaîne de Responsabilité, en signant une auto-déclaration de ne pas être impliqué directement ou indirectement dans les activités suivantes:

- a) L'exploitation forestière illégale ou le commerce illégal du bois ou des produits forestiers;
- b) Violation des droits traditionnels et des droits de l'homme dans les opérations forestières;
- c) Destruction de hautes valeurs de conservation dans les opérations forestières;
- d) Conversion substantielle des forêts en plantations ou en utilisations non forestières;
- e) Introduction d'organismes génétiquement modifiés dans les opérations forestières;
- f) Violation de l'une des conventions fondamentales de l'OIT, telles que définies dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

TFP Box s'engage à respecter les exigences des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), à savoir les exigences fondamentales du travail liées à:

- . Abolition effective du travail des enfants;
- . Élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
- . Discrimination en matière d'emploi et de profession;
- . Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective.

TFP Box s'engage sur les principes de la Chaîne de Traçabilité :

10 Principes FSC



Principe 1

Respect de la législation: respect des lois nationales et des accords internationaux.



Principe 2

Protection des droits des travailleurs et des conditions de travail.



Principe 3

Reconnaissance et protection des droits des peuples autochtones.



Principe 4

Relations communautaires : sauvegarder le bien-être des communautés locales.



Principe 5

Avantages de la forêt: utilisation efficace des produits et services forestiers.



Principe 6

Valeurs et impacts environnementaux: conservation des services écosystémiques.



Principe 7

Planification de la gestion forestière.



Principe 8

Suivi et évaluation de la forêt et de la gestion forestière.



Principe 9

Protection des hautes valeurs de conservation.



Principe 10

Mise en œuvre des activités de gestion.